

PROGRAMME FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI

Objectifs pédagogiques

Connaître les évolutions du métier de conducteurs de taxi.
Rappel sur la réglementation du transport de personnes, mise à jour sur les nouveaux textes.

Public concerné

Titulaires de la carte professionnelle de conducteur de taxi depuis 5 ans au moins.

Résultats attendus

Cette formation est quinquennale et permet le maintien de la carte.

Pré-requis

Être titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi.

Méthodes pédagogiques

La pédagogie sera active et participative (Apports du formateur- échanges d'expériences)

Moyens pédagogiques

Arrêtés nationaux et préfectoraux
Utilisation d'un ordinateur, vidéoprojecteur

Animation

Formateurs - chauffeurs taxi - experts du métier
Titulaires d'une spécialisation en transport (diplôme, permis, certification, attestation de capacité) en lien avec la formation dispensée.
PSC1 : Formateur(s) de la Protection Civile

Modalité d'évaluation

Évaluation au fur et à mesure de la progression
QCM-vidéo-code de la route
Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences

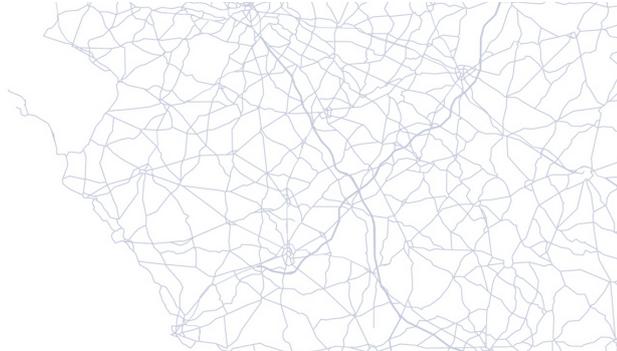
Évaluation de la formation

Feuilles de présence émargées par les stagiaires
Tour de table en fin de formation
Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

Validation de la formation

Attestation de suivi de formation continue d'une validité de 5 ans.
Cette attestation est obligatoire pour les conducteurs de taxi en service. (Arrêté du 11 août 2017)





PROGRAMME FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI

Capacité d'accueil

Le nombre de stagiaires par session est de 10 maximum.

Durée et modalités de la formation

14 h 00 sur 2 jours - uniquement en présentiel.

Horaires

8 h 30-12 h 00 / 13 h 00 -16 h 30

Calendrier 2025

Dates de la formation

Premier semestre 2025

28 et 29 janvier
25 et 26 mars
03 et 04 juin

Second semestre 2025

02 et 03 septembre
18 et 19 novembre

Lieu de déroulement de la formation

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée

35 rue Sarah Bernhardt
BP 75 - 85002 La Roche sur Yon

Coût de la formation

300.00 € TTC

(NOS PRESTATIONS NE SONT PAS ASSUJETTIES À LA TVA)

Contact

Accueil physique au secrétariat

Sur rendez-vous

Coordonnées du secrétariat

Tél : 07.82.80.65.63
secretariat@syndicat-taxis-vendee.fr

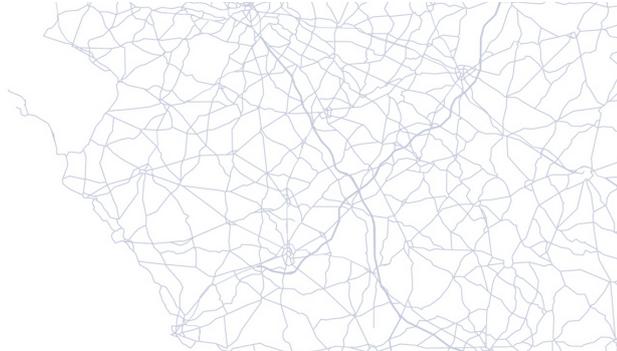
Délais d'accès à la formation : merci de nous contacter

Accessibilité

Le CFT85 est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap.

Contactez-nous afin d'étudier ensemble la faisabilité de votre projet.





CONTENU DE LA FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI

PREMIÈRE JOURNÉE - 7 HEURES

DROIT DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES

Quels sont les transports publics particuliers de personnes (T3P)
Connaître les dispositions réglementaires communes à ces trois activités professionnelles
Être capable de trouver les informations relatives à l'évolution de la réglementation, les outils nécessaires au suivi de cette évolution

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE A L'ACTIVITÉ TAXI

Quelles sont les dispositions spécifiques à l'activité de conducteur de taxi
Comment ont évoluées ces dispositions
Quelles sont les nouvelles règles
Étude de l'arrêté préfectoral départemental, son contenu, son application.

DEUXIÈME JOURNÉE - 7 HEURES

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Connaître les points essentiels de l'évolution du code de la route
Analyse des causes et statistiques des accidents de la route
Connaître et être capable de comprendre le système du permis à points

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES

Niveau 1 - Remise à niveau des compétences

Formation obligatoire tous les 5 ans

article R. 3120-8-2 du code des transports

